

ARRETE N° 2021-01

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR DE L'IUT CRETEIL-VITRY, MONSIEUR
LAURENT GADESSAUD**

**POUR LES OPERATIONS DE CERTIFICATION DU « SERVICE FAIT VALORISE » DANS L'APPLICATION
SIFAC**

Le Directeur de L'IUT Créteil-Vitry, Monsieur Laurent Gadessaud

- Vu les articles L.713-9 et R.719-80 du Code de l'éducation ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 Novembre 2012 à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil ;
- Vu le règlement intérieur de l'Université Paris-Est Créteil.

ARRETE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée pour effectuer la certification dans l'application SIFAC du « Service Fait Valorisé » aux personnes désignées dans le tableau ci-dessous :

Délégués		Fonctions occupées	Composante
MERCHER	Sandrine	Responsable du service financier	IUT CV
GALLAND	Naceira	Adjointe à la Responsable du service financier	IUT CV
VILLAUME	Isabelle	Gestionnaire financière	IUT CV

Article 2 :

Le directeur général des services de l'Université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 08 janvier 2021

**Le Directeur de L'IUT Créteil-Vitry
Monsieur Laurent Gadessaud**

